



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

en exercice	23
Présents	18
Exprimés	21
vote	
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Présents:

Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette, FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES

M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procuration:

Laurence ARTERO-MOREL à Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL à Philippe LORINQUER, Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE

Absent:

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE

Objet:

Acquisitions des parcelles AM98, AM99 et BH6 et BH8 - Autorisation de signature

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1, **VU** le Code civil, et notamment l'article 1317.

CONSIDERANT que Mme Josette DURAND, résidant 11, rue du Quai à MONTBAZIN, propose de céder à la commune de Montbazin quatre parcelles dont elle est propriétaire sur le territoire communal,

CONSIDERANT que ces parcelles, situées en zone agricole d'intérêt écologique (Ae), représentent une surface totale de 9 294 m2. Le prix de vente s'établirait à 4 000€ net vendeur, les frais annexes d'acquisition étant supportés par la commune,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité au regard de l'intérêt écologique des parcelles concernées, s'inscrivant dans la poursuite de l'action municipale engagée en matière de protection de la biodiversité, de préservation des paysages et de lutte contre la cabanisation,

CONSIDERANT le détail des parcelles concernées par cette acquisition dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (en m²)	Nature
AM98	CANTAGRIL	2515	Secteur Ae
AM99	CANTAGRIL	4566	Secteur Ae
ВН6	ROUBIEU	1334	Secteur Ae
BH8	ROUBIEU	879	Secteur Ae

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Accusé de réception en préfecture 034-213401656-20240221-2024-DELIB-13-DE Date de réception préfecture : 23/02/2024

- ARTICLE 1 : DECIDE d'acquérir les parcelles ci-dessus au prix de 4 000,00€ auprès de Mme Josette DURAND, résidant 11, rue du Quai à MONTBAZIN,
- ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative.
- ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture 034-213401656-20240221-2024-DELIB-13-DE Date de réception préfecture : 23/02/2024